



UNION INTERNATIONALE DE LA MARIONNETTE

ORGANISATION INTERNATIONALE NON GOUVERNEMENTALE FONDÉE EN 1929
BÉNÉFICIAIRE DU STATUT CONSULTATIF AUPRÈS DE L'UNESCO

NOMINATIONS POUR LA CANDIDATURE POUR MEMBRES D'HONNEUR DE L'UNIMA (Approuvé à la réunion du Comité Exécutif du 18-09-2019)

En regard des Statuts la nomination d'un membre honoraire de l'UNIMA est la plus grande reconnaissance de notre organisation. Il est décerné à des personnes vivantes en reconnaissance de leur contribution exceptionnelle au monde de la marionnette. Il ne doit pas être accordé de manière triviale; sinon, cet honneur perdrait sa valeur. Par conséquent, cette série de critères a été conçue pour faciliter la présentation des candidatures et garantir l'égalité lors de leur évaluation et pour pouvoir attribuer les titres de Membre Honoraire de l'UNIMA de manière juste et équitable.

CRITÈRES

- Le candidat doit être vivant. La nomination ne sera pas faite à titre posthume.
- Le candidat a apporté une contribution **spécifique et exceptionnellement significative** à la marionnette et à l'UNIMA qui peut être facilement décrite et reconnue par les membres de l'UNIMA. Des exemples illustratifs de telles contributions pourraient inclure :
 - Plaidoyer exceptionnellement fort et efficace de la marionnette qui a favorisé ou soutenu sa croissance et son acceptation.
 - L'application de la marionnette dans des contextes difficiles pour répondre aux besoins sociaux urgents et aux problèmes au sein des communautés.
 - La fondation d'une institution, d'une école ou d'un festival important qui apporte des contributions plus importantes et plus larges à la pratique de la marionnette.
 - Des « maîtres de maîtres » internationalement reconnus, dont les contributions à la marionnette sont profondes et constantes.
 - Praticiens expérimentés très appréciés dont le travail a soutenu la marionnette traditionnelle, en particulier dans des circonstances difficiles.
 - Chercheurs, écrivains et conservateurs dont le travail a contribué de manière significative à la compréhension et à l'appréciation de l'art de la marionnette.
 - La création d'une nouvelle technique ou d'un style de performance, qui est largement adopté ou s'avère très influent.
 - Innovateurs à qui l'on attribue l'introduction de l'art de la marionnette dans un nouveau pays ou contexte.
- Les candidatures doivent décrire de manière convaincante la contribution **spécifique et exceptionnellement significative** du candidat en utilisant un langage simple et persuasif. Ces descriptions ne doivent pas dépasser 400 mots.
- Chaque candidature doit également inclure un curriculum vitae, une photographie et l'adresse complète du candidat.